

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Madame Emilie Quiquerez et Madame Marie-Jeanne Chavanne. Ils sont d'ores et déjà remerciés. Ils communiqueront le nombre de participants à la secrétaire au terme de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 octobre 2017

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et remerciements à son auteur.

3. Budget 2017

- **Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2018 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.**

Le président cède la parole à la receveuse Isabelle Quiquerez pour la présentation du budget. Ce dernier boucle avec un excédent de charge de Fr. 34'601.-. Quelques précisions sont apportées par Isabelle Quiquerez pour expliquer ce chiffre. Les frais liés au personnel administratif sont en augmentation. Le poste de la caissière a été augmenté de 5% au 01.01.2017 et le remplacement du congé maternité de la secrétaire communale s'étend jusqu'au 31.01.2018. L'entretien des routes « nids de poules » a été légèrement augmenté. Il y a également Fr 3'000.- qui ont été budgétisés pour la rénovation des fontaines. Les transports scolaires ainsi que les traitements des enseignants augmentent. Le montant par élève pour l'école secondaire est passé à Fr. 2'700.-. La participation à la répartition des charges ainsi que la part de la commune à la contribution AVS, APG, CM augmente également sensiblement. Il y a une petite augmentation pour l'élimination des cadavres

d'animaux. Un escalier métallique a été budgétisé afin d'accéder plus facilement à la benne à cartons. L'installation de 3 moloques sera à la charge du SIDP mais l'accès sera à la charge de la commune. Le partage d'impôts avec d'autres communes est aussi en augmentation, mais suite à de nouvelles constructions nous avons prévu d'encaisser un peu plus d'impôts fonciers. Les serrures des portes du cimetière seront réparées et les tarifs concernant les frais de creusage ont dû être réajusté. Pas de changement de tarif pour l'épuration et le service des eaux. Il est également prévu un déficit de Fr. 6'424.- pour la forêt.

Roland Hermann pose la question sur l'augmentation de la taxe d'épuration. Isabelle Quiquerez l'informe que cette dernière reste identique à 2017, soit Fr. 200.-.

Serge Chapuis se demande pourquoi l'eau est soumise à la TVA et non l'épuration. Isabelle Quiquerez que pour être imposable, le montant de l'épuration doit dépasser les Fr. 100'000.-, ce qui n'est pas encore le cas.

Au terme des discussions, le budget 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.

Le président cède la parole à Marguerite Vuillaume pour la présentation. Le 26 octobre 2017 à Courchavon, sur 20 délégués présents, la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier est acceptée par 18 délégués alors que 2 délégués s'abstiennent, sous réserve de l'approbation des communes affiliés. A présent, le SIDP est exploitant depuis la chambre d'interconnexion des réseaux au lieu-dit Montaigne jusqu'à Glovelier. Le SEHA est exploitant depuis ladite chambre d'interconnexion des réseaux jusqu'à Boncourt. Il est donc expliqué qu'il y aura un transfert de propriété de l'OFROU au SIDP.

Gilbert Chavanne prend la parole en demandant si il y aura des frais en plus pour les communes. Patrick Quiquerez lui répond que Grandfontaine n'est pas vraiment touché par ces changements mais qu'il y aura par la suite une taxe de Fr.1.- par habitant soit Fr.400.- pour la commune en sachant qu'en cas de coupure d'eau ou autre nous aurions accès à l'eau du SEHA

Jérôme Coeudevez demande si cette convention changera dans 20 ans. Marguerite lui répond que s'il devait y avoir des modifications cela serait soumis à la votation.

Au terme des discussions, la convention est acceptée à l'unanimité.

5. Divers

Gilbert Chavanne demande si il serait possible de remplacer le tableau d'affichage à la croisée de Rocourt car ce dernier n'est plus très fonctionnel. La Commune n'est pas propriétaire du terrain mais le point sera repris par le conseil en cours d'année prochaine.

Serge Chapuis demande si il serait possible d'avoir 2 ramassages des encombrants en plus dans l'année (6 à la place de 4). Yvan prend la parole en disant que suite à ce qu'il a constaté durant cette année cela à l'air de suffire. Lors du ramassage du 16 décembre dernier, Ramseyer devra ramener une benne mercredi pour prendre le surplus de plastique. Suivant la charge de cette dernière, le point pourra être repris lors d'un prochain conseil.

Marie-Jeanne Chavanne trouve dommage que les encombrants de porte à porte ne se fassent plus. Yvan Vuillaume lui explique que le prix pour ce genre de service est beaucoup plus cher (le triple du ramassage actuel).

Eric Ankli se pose la question quant à la sécurité des enfants. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de faire une ligne jaune ainsi qu'un passage pour piétons au niveau de la montée vers l'école (miroir). Le point sera également repris lors d'un prochain conseil.

Daniel Quiquerez prend la parole pour informer les personnes présentes des problèmes de parage lors du concert de la Fanfare. Il demande s'il ne serait pas possible de poser des panneaux contre le mur du cimetière. Patrick Quiquerez répond que 2 panneaux ont déjà été posés par la Commune pour les enterrements ou autres et que lors de manifestations organisées par la Paroisse, il est de leur responsabilité de veiller au bon fonctionnement de la journée et non au Conseil communal. Daniel Quiquerez pense qu'il serait utile de faire un courrier à la Paroisse pour les informer de la situation.

Le président passe la parole à Mme le Maire pour les communications du Conseil communal. Cette dernière informe que les lumières du bâtiment scolaire ont été changées et que le programme informatique également. Elle revient également sur la nomination de Didier Faivre et la démission de Thomas Vogt. Le poste sera remis en postulation au printemps prochain et elle remercie par la même occasion Patrick Quiquerez pour le travail accompli lors du remplacement de ce dernier. Elle remercie également Yvan Vuillaume et Nathalie Pouchon pour leur engagement durant toutes ces années (5 ans et 22 ans). Emilie reprendra son emploi dès le 01 février 2017 et Laure Etienne, remplaçante depuis 6 mois, a été nommée en qualité d'agente administrative à 15%. Enfin, Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin pour la commune. Elle adresse ses meilleurs vœux à toutes et tous pour la nouvelle année.

A son tour, le Président remercie toutes les personnes présentes ce soir. Aussi en son nom il adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

20 personnes étaient présentes et l'assemblée est levée à 21h00.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Laure Etienne